L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 3 FEVRIER 1872. — 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 3 FEVRIER

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Fériet, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles — Vente d'une très agréable résidence en brique, No 196 rue des Remparts — Aussi, à une heure et demie P. M., à la fabrique "Delta Oil Co.," rue Victoire: condensateur, machines, pompes, etc., etc.

Par Hoffman, Marks & Co.—Vente sans réserve de tout le fonds de magasin de Mme Fouster, au No 69 rue de la Douane.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, Vieille-Levée, 44 et 46—Vente sans réserve de bottes, souliers, brodequins, etc., etc.

Par D. E. Morphy, rue des Magasins — Quincaillerie, coutellerie, objets plaqués.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, Nos. 82 et 84, rue de la Douane—Linge, lingerie de messieurs, chaussures et malles.

Par N. Vignié — Vente régulière de meubles au No. 122, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

Par M Barnett, dans le Passage de la Bourse, en face de l'Hôtel St Louis—Meubles.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

ATTENTION!

Propriétés améliorées de valeur, à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention du public sur les ventes aux enchères qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif. Ces ventes comprennent:

1o—Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, rue Philippe, entre celles Clara et Marais.

2o—Et un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, à l'angle des rues Bagatelle (aujourd'hui Bourbon) et des Grands-Hommes (aujourd'hui Dauphine).

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

Quincaillerie, Coutellerie, &c.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

THEATRES.

Aujourd'hui Samedi:

OPÉRA.—Martha.

ACADÉMIE.—A midi, Lurline: le soir, A Day in Paris, et Les Brigands.

ST. CHARLES.—A midi, Fire Fly: le soir, Pet of the Petticoats et Nan.

VARIÉTÉS.—A midi, The Heir at Law: le soir, Rivals.

CIRQUE DAN RICE.—Place Tivoli.

Un devoir de bon citoyen.

La mission du comité congressionnel a un caractère tout exceptionnel. On a soutenu qu'elle ne pouvait aboutir à aucun résultat pratique, ni apporter un remède à la situation si déplorable dans laquelle se trouve placée la Louisiane. Ceux qui ont soutenu cela étaient des défenseurs officiels ou officieux de M. Warmoth. Ils cherchaient à détourner l'intérêt d'une enquête qui peut mettre à nu les méfaits et les turpitudes de l'administration de leur patron. Dans ce but ils niaient le droit d'intervention du Congrès dans nos affaires locales, affectant d'oublier que le régime actuel est le produit d'une intervention aussi directe que possible, et que le maintien de M. Warmoth dans la crise récente n'est dû qu'à l'intervention réitérée des forces militaires des Etats-Unis.

Puisque le peuple de la Louisiane n'est pas libre de se faire justice lui-même, c'est au moins une consolation pour lui de voir procéder à une enquête destinée à exposer aux yeux du Congrès et du pays ses griefs contre un gouvernement corrompu et oppresseur. Il importe donc, pour le présent comme pour l'avenir, que l'enquête mette à jour tous les actes d'arbitraire, de fraude et de corruption que la voix publique reproche, depuis plus de trois ans, à M. Warmoth.

Le comité ne doit pas se borner à entendre les meneurs des partis politiques qui ont joué un rôle dans la crise récente ou qui ont participé aux actes législatifs et administratifs accomplis depuis l'avènement de M. Warmoth au pouvoir.

Il est à désirer que tous les citoyens qui ont personnellement connaissance d'actes de vénalité, de fraude ou de corruption attribuables au gouverneur ou à ses partisans, et dont la responsabilité peut remonter à lui, soient entendus en témoignage. L'intérêt général—et il s'agit du salut de notre malheureux Etat—doit dominer les répugnances personnelles que bien des gens éprouvent à se mettre en avant, et nous n'hésitons pas à dire que c'est un devoir strict et impératif pour tout bon citoyen de se faire entendre du comité, s'il pense que son témoignage peut contribuer à confirmer les accusations portées contre le gouverneur.

Nous savons que M. Warmoth est un habile homme. Ceux qui connaissent le mieux sa conduite sont ses complices ou ses instruments. Leur intérêt répond de leur discrétion à leur maître. Pas plus que M. Campbell, ils ne seront disposés à accuser leur chef, car ce serait confesser leurs propres iniquités.

Mais, dans les nombreuses transactions répréhensibles qui ont eu lieu, il en est un certain nombre qui n'ont pu complètement s'effectuer sous le manteau de la cheminée ou derrière le rideau, et bien des témoignages désintéressés peuvent se produire pour établir l'origine de la fortune de M. Warmoth et son accroissement rapide.

Il a déjà été prouvé en cour, dans une enquête judiciaire que M. Dean, le secrétaire intime, le commensal et l'hôte de M. Warmoth, et qui est mort dernièrement dans sa propre maison, figurait sur la liste des fondateurs de la Compagnie des Abattoirs pour 800 ou 1,800 actions. Voilà un fait qu'il est facile de constater officiellement, et l'on peut savoir aussi ce que sont devenues ces actions par les livres de la compagnie.

On peut de même prouver que le gouverneur a reçu en présent des actions de la Compagnie du Canal du Mississippi au Golfe du Mexique, car le fait a été reconnu officiellement par le docteur Noyes, alors président de la compagnie, dans une lettre publiée dans le *Republican*. Le comité comprendrait alors pourquoi le gouverneur a remis à cette compagnie les Bons de l'Etat avant l'exécution des travaux prescrits par la loi, et pourquoi il a favorisé de tout son pouvoir le passage de la loi qui accorde à cette compagnie des travaux de drainage et de levée à faire aux dépens de la ville, et qui doivent rapporter des bénéfices fabuleux à la compagnie.

Nous citons ces deux entreprises, mais il y en a une quantité d'autres, sur lesquelles il serait bon que le comité fût éclairé. Nous avions engagé le comité des citoyens à faire une enquête préparatoire dans les banques et dans les compagnies de chemins de fer et autres, et il est regrettable qu'il ne l'ait pas fait.

A New-York, le comité des citoyens est parvenu à mettre à jour les fortunes scandaleuses faites par Tweed, Connolly et autres. Il n'eût pas été difficile de suivre la progression de la fortune de M. Warmoth qui n'avait pas un sou vaillant il y a quatre ans et qui a une fortune dont nous ne connaissons pas le chiffre réel, mais qui, au dire d'une correspondance publiée dernièrement dans l'organe même de M. Warmoth, dépasse $500,000.

Le teneur de livres du *Republican* pourrait être appelé à dire combien le gouverneur a touché pour sa part sur les $675,000 payés par l'Etat, sur les impressions publiques, et sur les autres sources de profit du journal, annonces judiciaires et impressions de la ville, le tout résultant d'un contrat donné par M. Warmoth, gouverneur, à une société dont il représente au moins un tiers.

Nous faisons appel à tous les citoyens qui ont connaissance de faits à la charge du gouverneur pour qu'ils viennent fournir leur contingent à l'enquête. Il s'agit de lapider moralement M. Warmoth et tout citoyen qui apportera sa pierre pour participer à cet acte de justice, fera œuvre de patriote et d'honnête homme.

Toute la vérité, rien que la vérité, voilà ce qu'il faut pour dessiller les yeux [illegible] gouvernement [illegible].

L'EXPLORATION AU PÔLE NORD.—Une dépêche de St. Louis, du 30 janvier, contient ce qui suit:

Octave Pavy, le jeune français qui se propose d'aller au pôle Nord par le Détroit de Behring, est ici depuis deux ou trois jours en conférence avec le capitaine Silas Bent, au sujet de son voyage. [illegible] de fer du Pacifique [illegible] M. Pavy se rendra [illegible] Orléans [illegible] voie de Panama [illegible] préparatifs et il s'embarquera sur son petit yacht pour la mer Polaire.

THEATRE DE L'OPÉRA.—Il n'y aura pas de *Matinée*, aujourd'hui, à l'Opéra.

Ce soir, reprise de *Martha*, musique de Flotow, avec Mmes Naddi et Dumestre; MM. Blum, Périé et Dubosc.

BANQUE NATIONALE DE L'UNION.—Nous publions dans une autre colonne le bilan semi-annuel de cette banque signé par M. Chas. Chalaron, caissier. On verra que les ressources de la compagnie s'élèvent à la somme de $2,438,133 38, comprenant les principaux items suivants: comptant, $684,070 29; escomptes et prêts $792,011 05, et Bons des Etats-Unis, $500,000. Le capital de la Banque est de $600,000, les billets de circulation s'élèvent à $440,325 00, et les dépôts à $861,176 33.

NEURIL est un remède découvert récemment, lequel soulage instantanément et guérit d'une manière permanente la névralgie. Wheelock Finlay & Co agents généraux à la Nouvelle-Orléans En vente chez tous les pharmaciens.

LIQUIDATION DE LA MAISON LION & PINSARD.—Le bon marché extraordinaire auquel se fait la liquidation du stock de la maison Lion & Pinsard attire chaque jour une foule d'acheteurs dans le magasin de la rue du Canal, Nos 151 et 153. Il y a là des occasions avantageuses dont nous engageons nos lecteurs et nos lectrices à profiter. La bonneterie et la lingerie s'écoulent très rapidement; que chacun se hâte donc d'aller faire ses achats.

La grande vente à l'encan du magasin de marchandises sèches et de nouveautés de L. Eternod, au coin des rues Bourbon et Ursulines, sera reprise aujourd'hui à 11 heures du matin. Les dames, qui consultent leur intérêt, feraient bien d'assister à cette vente où tous les articles seront adjugés pour le prix qu'ils rapporteront, sans limite ou réserve.

VINS, FRUITS & EAU-DE-VIE.—Nous invitons les amateurs de vins à aller visiter la cave de M. J. Plaisent, rue St Louis No 8, où ils trouveront des vins dignes de leur estime, ainsi que des eaux-de-vie, des fruits et des conserves de diverses sortes. Parmi ces vins, sont des chablis, des volney, des pomard, et des vins d'Espagne et de Portugal. M. Plaisent a aussi à vendre de l'absinthe de Pernod.

HABILLEMENTS—On vend en ce moment, dans le magasin de la rue du Canal 172, un magnifique fonds d'habits importés de France. Ces habits viennent d'arriver et sont offerts à des prix très modérés.

On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

NEURIL guérit positivement la névralgie. Il n'a manqué son effet dans aucun cas. A vendre par tous les pharmaciens. Wheelock, Finlay et Co., agents généraux à la Nouvelle-Orléans.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette Elle se vend au No 103, de la rue du Canal

Le Comité Congressionnel.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER.

M. Bovee, ex-secrétaire d'Etat expulsé par le gouverneur, dépose qu'il a été élu par le peuple en 1868, en même temps que Warmoth était nommé gouverneur, et il a cessé de remplir ses fonctions le 20 avril 1871, quand Son Excellence l'a expulsé de son bureau par la force.

Ce jour-là, il s'est rendu à son bureau vers onze heures et y a trouvé MM. Herron, Badger, le capitaine de police Edgeworth et trois policemen. Il les connaissait tous et a échangé une poignée de main avec eux. Il s'assit et Herron lui a remis un papier sous enveloppe en déclarant qu'il venait prendre possession du bureau. Le témoin a nié le droit du gouverneur à le destituer. Herron était allé chercher le sceau de l'Etat et s'était assis à une table, le témoin essaya de reprendre le sceau, mais il fut saisi par M. Herron, et le capitaine Edgeworth ordonna de le mettre dehors. Il fut conduit à la station de police et fut relâché plus tard sous caution. M. Herron porta une accusation d'assaut et batterie contre le témoin qui n'est pas retourné depuis à son bureau. Il a depuis intenté un procès par l'intermédiaire de l'avocat-général Belden, pour recouvrer l'exercice de ses fonctions, mais le juge Emerson, siégeant à la Huitième Cour en l'absence du juge Dibble, l'a débouté de sa demande, et son appel à la Cour Suprême a été rejeté, sous prétexte qu'il n'avait pas été fait en temps utile. M. Belden n'avait calculé le délai sans compter le dimanche.

Question—Pour quelle raison avez-vous été expulsé?

Réponse—La raison alléguée est que j'avais promulgué le bill sur la Compagnie des Crescent City Water-Works avant qu'il fût devenu loi.

Q—Y avait-il une forte opposition à la loi?

R—Je pense que oui.

Le témoin donne alors l'historique de ce bill connu de nos lecteurs.

L'avocat-général était d'avis, dit le témoin, que mon devoir était de promulguer la loi. Je ne l'ai jamais vu promulguée. J'ai porté moi même une copie certifiée au *Republican*; j'ai appris que le rédacteur de ce journal avait refusé de la promulguer après en avoir référé au gouverneur. La loi a été promulguée dans la Gazette allemande qui avait le droit de le faire et je crois aussi dans le "State Gazette."

Le témoin a pris une copie certifiée du bill parce que le gouverneur avait l'original. La Compagnie voulait que la loi fût promulguée, afin de porter l'affaire devant les Cours. La question était de savoir si le bill était resté dans les mains du gouverneur cinq jours avant l'ajournement de la législature. Le bill a été porté à la maison du gouverneur et celui-ci étant absent, un reçu a été donné par madame Dean.

Question—Qui est cette dame?

R—Je ne connais pas la dame.

Q—Est-elle la maîtresse du gouverneur?

R—Je ne sais pas. Le bruit en court.

Le témoin n'a pas compté le jour de la réunion dans les cinq jours, mais sur l'avis de l'avocat-général il a promulgué la loi.

Question—La question était-elle si le bill était resté cinq jours dans les mains du gouverneur?

R—Oui, monsieur.

Q—Mme Dean était-elle dans l'habitude de recevoir des bills pour le gouverneur et d'en donner reçu?

R—Je ne puis dire. Le gouverneur avait l'habitude de garder tous les bills dans sa maison, surtout quand il était absent de la ville.

Le témoin croit qu'une majorité des résidents de cette ville était opposée au bill.

Interrogé sur la destitution par le gouverneur de l'avocat de district Robinson, le témoin dit que son Excellence accusait celui-ci de vénalité.

Question—Y a-t-il une loi en Louisiane contre la vénalité?

R—Aucune que je sache.

Q—L'accusé a-t-il été jugé?

R—Non, monsieur.

Q—Le gouverneur a donc assumé le pouvoir d'expulser sans jugement?

R—Oui.

Le témoin ajoute que la Cour Suprême n'a pas maintenu la décision de la 8e Cour dans l'affaire Robinson.

Q—Pourquoi votre affaire a-t-elle été portée devant la 8e Cour?

R—Parce qu'aucun autre tribunal n'était compétent.

Q—Supposait-on que Dibble jugerait l'affaire?

R—Oui.

Q—Etiez-vous un des fonctionnaires chargés par la loi de compter les votes?

R—Oui, j'étais un de ceux qui comptaient et qui compilaient.

Q—Croyez-vous qu'on ait jamais changé les retours?

R—Oui. Ceux de la paroisse d'Ascension, par exemple. Deux boîtes ont été apportées ici, renvoyées à la paroisse et rapportées. Elles ont décidé de la lutte. Les retours de la paroisse de Richland ont été mis de côté sous prétexte que le superviseur avait été forcé de quitter la paroisse, disait-on, et lui-même avait nommé son successeur. Il n'a pas été ordonné d'autre élection, mais la Chambre a donné le siège au candidat démocrate.

Q—Connaissez-vous quelques fraudes électorales pendant que vous étiez secrétaire d'Etat?

R—Je ne connais rien de positif.

Q—Les fraudes étaient-elles commises dans l'intérêt du gouverneur et de ses amis?

R—Autant que je puis le savoir, toutes l'étaient.

Q—Quelque membre de la Législature vous a-t-il dit qu'on lui ait offert $1500 pour l'acheter?

R—M. Tureaud, de la paroisse St Jacques, m'a dit qu'une somme lui avait été offerte par M. Napoléon Underwood, collecteur de taxes d'Est Bâton-Rouge, nommé par Warmoth, pour soutenir l'administration de ce dernier. On a aussi abordé M. Kierson, M. Blackham, M. B. L. Lynch, anti-warmothistes. C'était le [illegible] jour de la réunion de la Législature.

Lorsqu'il était au club métropolitain, le témoin a entendu des messieurs dire que le gouverneur essayait de corrompre des membres. M. Bickham [illegible] tard [illegible] la Chambre.

Dans le cas de la paroisse Iberville, il y [illegible].

Il a entendu dire que John F. Dean, greffier de la Cour Suprême, et mari de Mme Dean, avait 1800 actions dans ladite compagnie, ce qui, au pair, représentait $180,000.

Q—Avez-vous entendu dire que le gouverneur eût acheté ces actions ou les eût reçues pour ce qu'il avait fait en faveur de la compagnie?

R—En considération de ses services pour la compagnie.

Le témoin dit aussi que le gouverneur était fortement intéressé dans le bill de la Dette flottante, qui autorisait la vente de Bons à un minimum de 73 cents au dollar. Le témoin a entendu dire que les capitalistes étaient disposés à donner plus. Le gouverneur et ses amis ont gardé une partie des Bonds, et le bruit courait que tout avait été arrangé avant la signature du bill.

Q—Le gouverneur, dans votre opinion, contrôle-t-il la Législature?

R—Je crois que la Législature n'a passé aucun bill auquel le gouverneur fût opposé.

Q—Comment contrôle-t-il la Législature?

R—Par la distribution des emplois. Quand cela ne réussit pas, il a recours à l'argent.

Q—Savez-vous si aucun des enregistreurs se soit jamais retourné comme élu.

R—Je pense qu'il y en a eu 15 à 20. Je crois que les boîtes du scrutin ont été bourrées, c'est-à-dire que les billets mis par les électeurs ont été remplacés par d'autres. Je pense que ces superviseurs ne sont nullement consciencieux.

Parlant de l'état actuel des choses dans la paroisse St-Jacques, où les frères Oliver remplissent les fonctions de shérif et de constable en vertu de nominations par le gouverneur, il a dit que l'impression générale dans cette paroisse était que les Oliver étaient coupables du meurtre de MM. Schoenberg et Lawes. Le transfert de la juridiction dans leur affaire a été ordonné par la Législature, par un vote strict de parti, tous les partisans du gouverneur ayant voté pour.

Le témoin a dit que dans sa paroisse, on pouvait voter facilement, mais que dans d'autres il fallait faire 30 ou 40 milles. La paroisse St-Jacques paie 30 pour cent pour la perception de ses taxes, de la manière dont les agents nommés par le gouverneur ont arrangé les choses.

Question—Quel remède y a-t-il pour la crise actuelle?

Réponse—Un changement d'administration. Je ne crois pas que les mauvaises lois seront rappelées par la présente Législature.

Le témoin a dit que deux millions et demi de Bons d'Etat avaient été remis par le gouverneur à la compagnie dite de Chattanooga, sans avoir été enregistrés. Le gouverneur l'a dit à M. Graham, l'auditeur, qui ne sait rien de plus sur ces Bons. Aucun travail n'a été fait sur la partie du chemin pour laquelle les Bons ont été donnés. L'émission a été faite précipitamment, juste avant la décision de la Cour Suprême sur la limitation de la dette. Le gouverneur savait ce que serait cette décision.

Le gouverneur pense que son Excellence avait antérieurement à cette émission, mis son veto au bill du "Warehouse", en alléguant que la limite constitutionnelle de la dette avait été atteinte. Mais il était très en faveur du bill accordant les trois millions de Bons. La Compagnie a essayé de négocier ces Bons.

Le témoin croit qu'Evans, nommé collecteur de taxes d'Etat pour la paroisse Tangipahoa, a été convaincu et condamné au pénitencier pour avoir détourné les fonds de la paroisse. Le gouverneur l'a gracié et l'a renommé. Evans est encore en place.

Nous sommes obligé, faute d'espace, d'omettre la fin de la déposition du témoin.

UNE TRANSACTION SINGULIÈRE.

Trois témoins déposent d'une transaction singulière à la Banque d'Epargne de la Louisiane, dont M. Van Orden est président et M. John S. Walton Jne. est payeur. Dans les premiers jours de l'imbroglio législatif, le président de la banque montra au payeur un chèque tiré par Andrew S. Herron pour $3,500, payable au porteur, et après s'être assuré que le général avait les fonds pour faire face au chèque, le payeur le certifia comme bon. Plus tard, ce chèque fut présenté, et, sur l'ordre de M. Van Orden, le payeur refusa de le payer jusqu'à ce que le général Herron l'eût endossé. Le chèque fut présenté plusieurs jours après avoir été certifié par une dame, dont les traits sont familiers à M. Walton, bien qu'il ne la connaisse pas.

Le colonel A. Field dépose que la dame est venue le consulter, qu'il est allé à la banque avec elle et qu'il a obtenu qu'on lui payât le chèque. Il refuse de faire connaître le nom de la dame, en arguant de sa qualité d'avocat, mais il dit que ce n'était pas la femme d'un membre de la Législature.

DÉPOSITION DE M. CARR.

Mortimer M. Carr, qui était président de la Chambre avant le colonel Carter, et qui est représentant de la paroisse De Soto, a fait une déposition qui n'a pas duré moins de deux heures.

Dans la Chambre précédente, il représentait le 9me district représentatif de la Nile-Orléans.

Le témoin est interrogé longuement sur les manœuvres qui ont amené la rupture dans la Chambre. Les accusations portées contre lui et M. Dewees à propos des mandats frauduleux, le jour où il a voulu faire élire M. Waters président, à la place de Carter, étaient considérées par lui et ses amis, comme perfides, et le vote sur cette question a été un vote de parti.

Le témoin, pendant que Carter était au fauteuil et que Wands avait la parole, a fait la motion de déclarer le fauteuil vacant et de déclarer Waters président et a déclaré la motion adoptée et s'est dirigé vers le fauteuil pour y installer M. Waters de la manière suivante. York saisit Waters et lui dit n'y allez pas et Waters resta. Pendant ce temps le président quitta son fauteuil, descendit sur l'estrade du greffier et dit en termes vulgaires qu'il ne se rappelle pas. Il y avait derrière lui et dans son cabinet un certain nombre d'hommes armés.

Q—En connaissez-vous quelques-uns.

R—Quelques-uns. John Burke, ex-chef de police, un homme mal noté, le sergent Wynne, de la police, et W. W. McCulloch, un meurtrier, étaient là.

Ils n'ont rien fait de plus ce jour-là; la Chambre s'est ajournée. M. Yorke avait promis que Carter donnerait sa démission. Le lendemain, les membres sont entrés à la Chambre en passant entre deux lignes de policemen.

Le témoin ne connaît aucun projet ayant existé ce jour-là pour briser le quorum. Il a demandé à un ou deux membres de venir au bureau du gouverneur afin d'éviter une arrestation par le marshal. Plusieurs membres de son parti ont été exclus de leurs sièges et remplacés par des carteristes.

Le témoin dit n'avoir connu la convocation pour la session extraordinaire que par un "extra" du *Picayune* ou du *Republican*. Il ne sait pas si les carteristes ont été notifiés. Les membres qui ont assisté à cette séance étaient tous opposés à Carter. Il y avait 55 membres, y compris les sept exclus le matin.

Le témoin dit que sa résidence est dans la paroisse de Soto depuis juillet 1870. Il y est allé à cette époque, y est resté dix jours et est revenu. Dewees était enregistreur de la paroisse, mais il a donné sa démission.

Le témoin n'a d'autre propriété dans la paroisse qu'un intérêt dans un journal qui a obtenu un contrat pour la publication des lois et des impressions de paroisse. Le journal ne paraît plus. Le contrat a été accordé à M. Dewees quand le témoin était président de la Chambre, mais bien que le président soit membre du triumvirat qui signe ces contrats, il ne se rappelle pas s'il l'a signé. Il est marié et sa femme n'a jamais été dans la paroisse de Soto.

Le témoin est natif du Maryland, n'a été dans aucune des armées, est venu en 1865, a été commis dans un magasin rue du Canal, puis employé à la Douane sous Kellogg. En 1868 il a été élu représentant. Il ne sait pas combien il a eu de votes, ni combien il y en a eu de donnés à l'élection. Il ne sait rien sur les faits de vénalité. Il n'a jamais eu d'intérêt dans les bills, mais a pris des actions dans des corporations après le passage des bills qui les créaient.

Question—Vous a-t-on jamais offert de l'argent avant l'adoption d'un bill?

Réponse—Une fois on m'en a offert.

Q—Qu'avez-vous dit?

Rép.—Rien. J'avais affaire dans le bureau de l'homme et quand j'eus fini, je sortis.

Ques.—Qui était-ce?

Rép.—Je n'aimerai pas à le dire. C'était un officier fédéral.

Ques.—Son nom.

Rép.—Je ne veux pas le dire. Cela importe peu.

Ques.—Mais cela importe, c'est pour cela que nous sommes ici.

Le témoin refusant de dire le nom, M. Archer l'avertit qu'il peut être emprisonné. M. Scofield n'est pas de cet avis et croit que le Comité ne peut que porter le refus à la connaissance de la Chambre qui punira s'il y a lieu.

Le témoin n'a pas dénoncé l'individu au gouvernement. La somme était de 400 ou 500 dollars; il s'agissait de passer un bill sur le veto du gouverneur. Le témoin ne veut pas dire quel bill c'était.

Le témoin n'a jamais su qu'il était accusé d'avoir falsifié des mandats de $2,000 en mandats de $5,000. Il a acheté ces mandats de courtiers, il ne se rappelle pas de quels courtiers et ne sait quels étaient les vendeurs. Lui et Dewees spéculaient sur les mandats de [illegible]. Il ne sait pas ce qu'ils ont gagné; ils ne tenaient pas de livres.

Question par M. Archer—N'avez-vous pas regardé comme une insulte qu'on vous offrît de l'argent de cette façon pour votre vote?

R—L'individu n'a rien dit d'offensant, il connait la [illegible].

Q—Alors il vous a insulté si [illegible] que vous n'avez pas [illegible] insulte.

[illegible]

Au sujet de son élection dans la paroisse De Soto, le témoin dit que la convention républicaine avait choisi Dawson et George Washington, homme de couleur, mais celui-ci courait aussi comme candidat, et le comité de paroisse l'a mis sur la liste à la place de Washington, qui a eu le [illegible] a contesté mais sans succès l'élection du témoin.

Il considère Pinchback comme le résultat d'une intrigue pour s'assurer la délégation à la convention nationale du parti républicain, dans l'intérêt de Grant. La possession du gouvernement d'Etat était nécessaire pour cela. De là la tentative pour faire devenir Carter gouverneur. La difficulté entre les officiers fédéraux et Warmoth est venue du refus de ce dernier de soutenir Casey pour le Sénat des Etats-Unis, et de son refus de signer un bill que Packard voulait qu'il signât.

Le comité a levé la séance à cinq heures en requérant Carr de se présenter de nouveau aujourd'hui à 10 heures.

Législature de la Louisiane.

Séance du 2 Février.

SÉNAT.—La séance est ouverte à midi.—Le lieut-gouverneur occupe le fauteuil. 26 membres sont présents.

Lecture est donnée des rapports de divers comités.

La Chambre renvoie au comité de finances le rapport du comité de la police métropolitaine qui conclut en faveur de l'allocation de secours à divers officiers de ce corps.

Plusieurs projets de loi sont présentés au Sénat, entr'autres un bill pour incorporer la société constituée sous le titre de, "Louisiana Library Association".

M. Gallup présente une résolution à l'effet d'enjoindre au comité des prisons de se transporter à Bâton-Rouge, pour faire une enquête sur la situation du Pénitentier.

M. Blackman invite le Sénat à informer le gouverneur de la mort des sénateurs Pierce et Fish.

Le Sénat renvoie la résolution de M. Blackman, au comité des élections.

M. Kay propose que les comités spéciaux soient tenus de présenter leurs rapports dans un délai de cinq jours, après que les affaires leur auront été soumises.

Le Sénat refuse d'adopter cette résolution.

M. Smith demande que le journal officiel soit servi gratuitement à chacun des sénateurs, en considération des ressources mises à sa disposition par l'Etat. Adopté.

M. Blackman prie le Sénat de s'occuper de la résolution qu'il a présentée relativement à la Banque des Citoyens, en sa qualité d'agent fiscal de l'Etat.

Après une discussion dans laquelle MM. Lynch et Blackman portent tour à tour la parole, le Sénat renvoie la résolution Blackman au comité des banques.

Lecture est donnée d'un projet de loi fixant les indemnités à allouer aux membres de l'Assemblée générale.

Puis, le Sénat se forme en comité exécutif.

La séance publique étant reprise, le Sénat discute le projet de loi ci dessus, et par 17 voix contre 10 adopte la section relative au maintien de l'emploi de commis aux warrants.

La section relative à la réduction du nombre des commis de la Chambre et du Sénat est discutée.

Le Sénat vote la réduction.

M. Blackman demande au Sénat de voter une somme de $150,000 pour subvenir aux frais de l'Assemblée générale, à prendre sur les fonds disponibles du Trésor de l'Etat. Adopté, après une longue discussion.

M. Ray pense que cette somme est insuffisante, et propose d'allouer $175,000. Le Sénat adopte cet amendement à la résolution ci-dessus, et la loi, ainsi modifiée, est votée dans son ensemble.

La séance est levée.

CHAMBRE.—La séance est ouverte à midi. Le speaker Brewster occupe le fauteuil.—73 membres répondent à l'appel.

Le speaker donne communication des noms des membres qui sont appelés à constituer le comité de corporations.

M. Dewees demande la suspension des règlements pour présenter une résolution à l'effet d'enjoindre au comité des prisons de se transporter à Bâton-Rouge pour faire une enquête sur la situation du pénitentier d'Etat.

M. Yorke et M. Mathews proposent d'ajouter à la résolution de M. Dewees, l'autorisation donnée au comité des prisons, de rester à Bâton-Rouge pendant la durée de la session, et de faire une enquête sur les dépenses faites par le Board des Contrôleurs pour constructions et améliorations.

La Chambre vote la résolution et les amendements y annexés.

Sur la proposition de M. Davidson, la Chambre décide qu'elle s'ajournera à lundi, afin de donner aux divers comités le temps d'examiner les projets de loi qui leur sont soumis.

Sur la proposition de M. Ringold, la loi rappelant l'acte intitulé "Acte pour la construction d'une Maison d'Etat" est référée au comité de travaux publics.

Avis est donné à la Chambre de la présentation de plusieurs lois.

Divers projets de lois sont renvoyés aux comités spéciaux.

La Chambre adopte un projet de loi présenté par M. Lamison, ayant pour objet de demander au Congrès la suppression du droit sur le riz; et un bill à l'effet de créer l'office d'auditeur de la paroisse de Natchitoches.

La séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE.

L'AFFAIRE DE L'ASILE DES FOUS—La résolution du comité des 50, résolution que nous avons reproduite dans notre dernier numéro, a été présentée hier matin au maire par M. J. K. Marks, au nom du comité. Nous apprenons que les administrateurs n'ont aucunement l'intention d'acheter le parc d'Oakland, pour y élever une maison de refuge. Le prix de $225,000 est regardé comme infiniment trop élevé, d'autant plus que cette terre ne peut être desséchée, étant située hors des limites du district de dessèchement. M. Marks a dit qu'un comité spécial avait examiné la propriété Soulé, qui a deux arpents de face au fleuve sur 80 arpents de profondeur, et l'avait trouvée parfaitement convenable.

Sur ces 160 arpents de superficie, il y a au moins 60 arpents de terre haute, ce qui est plus qu'il ne faut pour contenir et asile de fous et maison de refuge et dépendances, et jardins et parcs et bois, etc. Ces 160 arpents qui touchent à la ville, puisqu'ils sont situés dans le Troisième District, entre les faubourgs de Lafon et les casernes, sont vendus au prix de $37,000 et quelques cents piastres, payables en bons de ville à 90 cents à la piastre. C'est là une affaire loyale et comme la ville n'en pas habituée à en faire souvent.

QUATRIÈME COUR.—Le juge Théard a rendu cette semaine plusieurs décisions importantes, parmi lesquelles nous en trouvons deux, dont l'une intéresse nos banques, et l'autre la communauté tout entière.

Dans l'affaire de Harris vs. Pearce, l'honorable juge, se basant sur les articles 420 *et seq.* du Code Civil, a décidé qu'une banque ne peut être mandataire, et que, par conséquent, une procuration adressée au président ou au caissier de la banque, devient un mandat individuel et non pas une affaire de la banque.

Dans l'affaire de Yaeger vs. la ville de la Nouvelle Orléans, le juge, se basant sur de nombreuses décisions auxquelles il réfère et qui règlent la jurisprudence à cet égard, décide que la ville est responsable des dommages qui résultent de la négligence des administrateurs à ne pas donner une issue aux eaux du Canal d'Orléans, entre le Bayou St.-Jean et la Métairie; négligence qui cause l'inondation des propriétés avoisinantes chaque fois qu'il pleut.

Le canal ayant été laissé inachevé et bouché aux deux extrémités, l'eau, faute d'issue, déborde à chaque pluie. L'achèvement de ce canal, dit le juge, était un acte purement ministériel dont l'inexécution par les administrateurs rend la ville responsable. Les seuls actes qui, sous la loi, n'entraînent pas de responsabilité, sont ceux qui sont laissés au jugement des officiers d'une corporation.

HUITIÈME COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire de Magner contre la ville de la Nile Orléans, devant un jury, un verdict de $5,000 a été rendu en faveur du plaignant, pour dommages à lui causés. [illegible] Triton, dans [illegible] de 1869.

FEU.—Hier matin, vers 1 heure, le feu a éclaté dans une maison basse en bois, rue Howard 153, entre les rues Poydras et Perdido, occupée comme résidence par l'officier McLaughlin. On dit que le feu a pris dans une arrière-chambre occupée par une pauvre folle, nommée Bridget Lancham, sœur de Mme McLaughlin, qui, dans un de ces accès de démence, aurait mis le feu au lit. Le dommage en total s'élève à $800; pour les [illegible] $200; pour la bâtisse $600. Le feu a été éteint sans le secours des pompes, par la police et quelques gens du quartier.

TEMPÉRATURE.—C. Duhamel, opticien.

2 février.	Fahrenheit	Centigr.
6 heures A.M.	44°	[illegible]
Midi	51°	10
6 heures P.M.	46°	[illegible]

— Encore un petit scandale qui n'est point négligé et qui ne vient point des radicaux. Un journal avait parlé de certaines lettres politiques, publiées en Belgique sous le nom de *Verax*, [illegible] au duc d'Aumale. Le *Journal des Débats* répondait [illegible] Voici la riposte de l'*Univers*:

Nous avons publié la note par laquelle le *Journal des Débats* et le *Journal de Paris* ont, au nom de M. le duc d'Aumale, déclaré que ce prince [illegible] "Lettres de Verax." [illegible]

"MANUEL D'ORLÉANS, DUC D'AUMALE. ÉCRITS POLITIQUES 1861–1868."

[illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches Transmises à l'Abeille.)

NOUVELLES EUROPEENNES.

Londres, 2 février—La discussion sur les réclamations de l'Alabama devient plus véhémente à mesure que la réunion du Parlement approche. Tous les organes de l'opinion publique se livrent à des commentaires hostiles. L'*Advertiser* dit: le président-juge Cockburn se retirera du bureau et le gouvernement répudiera le traité. On dit que la répudiation du traité de Gand par les Etats-Unis [illegible].

Constantinople, 2 fév.—Une attaque barbare a été faite contre les Juifs à Ismaïl, sur la frontière de Roumanie. Plusieurs ont été tués et nombre sont blessés. Tous les Juifs qui ont pu s'en aller n'ont pas hésité à partir pour sauver leur vie. Les fugitifs ont été reçus avec bienveillance par les officiers de la Porte.

Londres, 2—Les propriétaires d'infâmes publications hebdomadaires ici et à New York, ont été arrêtés de nouveau et seront jugés pour avoir pensé à faire circuler ces publications.

L'émigration pendant le mois de janvier a dépassé de 1150 celle de décembre. L'incendie de Chicago semble avoir stimulé le départ des charpentiers et des maçons.

Paris, 2—La grève des travailleurs du chemin de fer à Arles menace d'arrêter le service des trains. Des troupes ont été envoyées.

Madrid, 2 fév—Des dépêches du gouvernement des îles Philippines annoncent une tentative sérieuse de révolte. Une compagnie de 300 soldats indigènes, appartenant au service de l'artillerie, s'est révoltée et a pris possession du fort. La place a été subséquemment emportée d'assaut par les troupes régulières et tous les insurgés ont été tués.

Paris, 2 février—Une nouvelle pièce de Victor Sardou, intitulée *Rabagas* (sic) vient d'être jouée au théâtre du Vaudeville. Elle contient quelques expressions en faveur de l'impérialisme et des bonapartistes, ce qui a causé de grandes scènes d'excitation au théâtre.

L'agitation s'est répandue au dehors, et hier soir, après le spectacle, des groupes se sont formés sur les boulevards criant, les uns à bas les bonapartistes! et les autres, vive l'Impératrice!

On a craint des troubles pendant un instant, mais à la fin la foule s'est dispersée sans en venir aux coups.

Pour empêcher le renouvellement de cette agitation dangereuse, le président Thiers a ordonné au général Mirabel de suspendre la représentation de la pièce et même de fermer le théâtre, s'il le faut.

L'Assemblée, aujourd'hui, par une majorité écrasante, a autorisé le gouvernement à notifier à l'Angleterre et à la Belgique la fin du traité de commerce entre la France et ces deux pays.

La motion de M. Duchatel, pour le retour de l'Assemblée et du gouvernement à Paris, a été discutée.

M. Vantrain, le nouveau député de Paris, a fait un éloquent discours à l'appui de la motion. Il a été fréquemment interrompu. Il y a eu beaucoup de confusion, et au milieu d'un grand bruit la motion a été rejetée par 377 contre 358.

Le ministre Casimir Périer menace de donner sa démission.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Matamoros, 2—Le général Quiroga a abandonné Camargo hier soir et l'a rendu inhabitable. Le général Cortina a mandé par le télégraphe aux autorités qu'il s'est replié sur Reynosa.

La garde nationale a été appelée [illegible] fait tout ce qu'il peut pour ajouter aux fortifications de cette ville et mettre la ville en état de défense. Mais il n'y a que peu d'enthousiasme dans la population et [illegible] ne montre aucune disposition à coopérer avec les troupes régulières.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 2 février—Dans le cabinet aujourd'hui, on a examiné la question de savoir s'il sera permis au Hornet de quitter Baltimore avant d'avoir instruit l'affaire. On a référé à [illegible] l'avocat-général.

Le Président va à Baltimore demain.

Le major Benton, du corps d'artillerie, a été assigné à la surintendance des armements des forts de Charleston à Mobile.

200 hommes de recrue, attachés au 10e d'infanterie, ont été envoyés au fort Brown.

CHAMBRE.—Une pétition des maîtres de forge de la Pennsylvanie contre une réduction du tarif a été lue, ainsi qu'une pétition des négociants de St-Louis [illegible].

Le bill des allocations indiennes a passé. Les Indiens hostiles n'auront rien, et des déductions auront lieu pour les déprédations commises.

M. Critcher a fait quelques remarques sur ce que M. Kerr avait dit à propos de l'ignorance de la Virginie et d'autres Etats du Sud. Il défie tout l'Etat du Massachusetts de produire autant d'hommes élevés, intelligents et patriotes qu'il pourrait en nommer dans un seul comté de son district. Dans le voisinage de sa plantation était le lieu de naissance de Washington; tout près de là Stratford, la résidence de Lighthorse Harry; non loin de là, Gentilly, lieu de naissance de Richard Henry Lee, le promoteur de la déclaration de l'indépendance et le Cicéron de l'Amérique.

Dans le même voisinage se trouvaient les résidences de Charles Lee, du général de Washington, Arthur Lee, [illegible] Monroe, [illegible] Jefferson et Robert E. Lee.

Il défie M. Hoar de trouver de telles illustrations de vigueur mentale dans son Etat.

[illegible]

On n'a rien décidé sur le bill de l'éducation.

NOUVELLES DIVERSES.

Havane, 2 fév—La goélette Yeoda, de New-York, pour Galveston, a fait naufrage près de Spanish Key Abano. Une partie de la cargaison de la [illegible] Dodge a été apportée à Nassau. Le Dodge a été trouvé abandonné à Cayo Leoda.

Memphis, 2 février.—Neige toute la journée.

New York, 2 fév—Wm M. Tweed a été réélu président du club Américain.

Henry Pritchard a été jeté au bas de la plateforme d'un char sur le chemin de fer de l'Erie, près de Patterson, par des voleurs, et cette chute lui a causé beaucoup de mal.

Le Crescent City, qui était parti hier pour la Havane, est rentré aujourd'hui pour faire réparer sa machine. Il repartira demain.

Toutes les bouées dans le chenal et le port ont été déplacées par la glace.

Un voleur dans un char de ville, près de Prospect Park, a tiré un revolver et a demandé à une jeune dame la bourse. Cette dame s'est jetée hors du char qui allait très vite. Le cocher, le conducteur et le voleur étaient évidemment d'accord.

Charleston, 2 février—Saml. White, (couleur) a été pendu ici aujourd'hui pour le meurtre de Washington Fields [illegible].

New York, 2 fév—Le juge Barrett a décidé aujourd'hui que le juge Bernard n'avait aucune juridiction [illegible].

Philadelphie, 2 février—Un grand et important meeting [illegible].

[illegible]

[illegible] 2 fév—Le grand-duc Alexis est arrivé à 4 heures de l'après-midi par un train spécial et a été escorté à l'hôtel [illegible]. Le départ du Grand Duc [illegible] est incertain.

New York, 2 février—L'inspecteur [illegible].

Chicago, 2 février—Un comité nommé par les ministres [illegible] de cette ville pour recevoir les donations pour les victimes du feu à Chicago, ont maintenant [illegible] à la reconstruction de l'église presbytérienne.

La Société d'assistance et de secours annonce que ses ressources pourront faire face aux besoins de l'hiver et suffire à la [illegible] de provisions aux institutions charitables.

Les comités [illegible] sont invités à envoyer une liste complète des donations reçues.

Memphis, 2 février—Le grand duc Alexis et sa suite ont été reçus [illegible] et la réception a été suivie d'un bal et d'un banquet. On ne sait pas encore comment le grand duc poursuivra son voyage.

[illegible] le temps continue à se modérer, il [illegible] le steamer Great Republic, qui est maintenant pris par la glace, en amont de Columbus.

TEMPÉRATURE.

Probabilités—Des vents du Nord-Ouest avec beau temps prévaudront samedi [illegible] la Georgie au Michigan et à l'Ouest du Mississippi. Un temps chaud et menaçant s'étendra du Haut Mississippi aux Montagnes Rocheuses. On n'a reçu pas de vents dangereux sur la [illegible] des Grands lacs.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 2 février — Descendant, les steamers Thompson Dean, Rob. E. Lee. Temps clair et froid.

Cincinnati, 2 février—Le temps est [illegible] Il neige [illegible].

Louisville, 2 février—Mercure 31. Le froid augmente. Il neige depuis 1 heure de l'après-midi. Les bateaux ne bougent pas.

MARCHÉS AMERICAINS.

New York, 2 février au soir—Coton ferme; Middling 22 5/8. Orleans 22 5/8. Farine calme et sans changement. Whisky ferme.

New York, 2 février au soir—Argent à 8, Or 109 3/8. Sterling 9. Gouvernementaux stables et tenus. Louisiane 55 et 58. Levée 60 et 70.

New York, 2 février—Café calme et ferme, Sucre de Cuba 8 7/8 à 9 3/4. Mélasse de la Nouvelle-Orléans 65 à 67.

Galveston, 2 février—Coton calme. Bon ordinaire 20. Stock 58,217 balles.

Savannah, 2 février—Coton calme et ferme. Middling [illegible]. Stock [illegible] balles.

Chicago, 2 février—Farine calme, mais plat et en hausse de 1 1/2 à 49 3/4. Porc $12 [illegible]. Graisse ferme à $8 90.

Mobile, 2 février—Coton calme et faible. Middling 21 5/8. Stock 67,978 balles.

Charleston, 2 février—Coton calme. Middling 21 1/2. Stock 27,051 balles.

(Dépêches d'hier soir.)

Galveston, 2—Une dépêche d'Austin du 1er février dit: Le grand juri fédéral qui a mis en accusation les officiers d'Etat, était composé de 17 Républicains et de 3 Démocrates. Avant leur ajournement, le juge Duval, les complimentant sur l'achèvement de leurs travaux, a parlé d'eux comme du juri le plus impartial qu'il eût jamais vu—n'étant jamais absents pendant les 25 jours de la session.

Les principaux chefs d'accusation sont comme suit: S. P. Newcomb principal, E. J. Davis et Wm Alexander, complices ou assistants: Que le dit Newcomb a faussement, illégalement et traîtreusement [illegible] des votes légaux du 3me district congressionnel au 42me Congrès des Etats-Unis, avec l'intention de priver les votants légaux du dit district de leur choix pour le représentant au Congrès—leur opinion étant légalement exprimée par leurs votes et bulletins, dans une élection faite conformément à la loi et avec l'intention ultérieure de priver D. C. Giddings de son siège au Congrès, auquel il avait été dûment élu en donnant son siège à W. T. Clark, auquel ce dernier n'avait pas droit par des votes légaux.

Faits allégués—Dans le comté de Brazos, Giddings a reçu 200 et quelques votes de majorité, lesquels votes il a rejetés.

Dans le comté de Washington, le vote a été dûment compté et certifié comme suit: [illegible] Newcomb, secrétaire d'Etat, par les officiers du comté—Clarke 1,600, Giddings 2,500—ce que le dit Newcomb a représenté sous les chiffres suivants: Clarke 2,500, Giddings 119: le dit compte étant faux et frauduleux avec l'intention de priver [illegible].

Des actes d'accusation ont été dressés contre le gouverneur Davis pour avoir délivré un certificat frauduleux; et contre des individus, dans le comté [illegible] pour avoir [illegible] enlevé 80 votes [illegible]. On dit qu'Alexandre [illegible] contre ces actes et qu'il a offert sa démission dans le temps, mais elle n'est pas encore acceptée.

New-York, 2—Une dépêche de Londres dit: On rapporte que Thiers, causant avec le général Billot, aurait dit: "Je suis sincèrement d'avis que la république modérée et j'ai cru longtemps que la chose était possible, mais je vois maintenant que je me trompais et qu'une république ne peut tenir même avec mon assistance. Je suis forcé d'aller chercher ailleurs le bonheur et une patrie."

Lexington, Ky, 2 fév—James Blough et sa femme, [illegible] et respectables habitants de Richmond, Ky, [illegible] qu'il fallait pour rapporter les faits et circonstances.

Ville du Lac Salé, 2 fév—Les Mormons espèrent que l'Utah sera admis dans l'Union comme Etat pendant la présente session du Congrès.

Trois mille tonneaux de minerai attendent le moyen d'être transportés de cette ville dans l'Est.

Paris, 2 fév., midi—Rentes 57.20.

Société Française de Bienfaisance [illegible] — La Secrétaire, A. BARBIER. Nile-Orléans, 2 février 1872.

SERVICE FUNEBRE. Un service funèbre sera célébré LUNDI, 5 février, à 7 1/2 heures A. M., à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feu [illegible]. De la part de la famille.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX, 17 .... CHARTRES 17
A. BROUSSEAU & CO. IMPORTATEURS et marchands, en gros et en détail [illegible]

NOUVELLE MACHINE A COUDRE DE WHEELER & WILSON [illegible] 16 rue du Canal.

Association du Crédit Foncier de la Nile-Orléans [illegible] A. SAULET, Secrétaire.

Association Catholique de Bienfaisance [illegible] E. V. COLLENS, Secrétaire Spécial.

Avis. M. P. L. BOULIGNY [illegible]

172 --- Rue du Canal --- 172

Avis. On demande [illegible]

Società Italiana Tiro al Bersaglio. [illegible] GEORGE LAWRENCE, Président. [illegible] Vice-Président. ANTONIO SIDOTI, Trésorier. [illegible] J. F. MACHECA, Grand Maréchal. Médecin, JOSEPH CASTELLANOS. Officiers Militaires de la Compagnie. [illegible] Porte-Drapeau, ANTONIO SCIACCHITANO, SAVERIO CARRIERA. Sergent-Major, GENNARO MARSICANO. Officier d'Etat-Major, GIUSEPPE DI CAVALLO. Sergents. GIUSEPPE CANEA, VINCENZO OLIVIERI, DOMENICO MANGOSE, PIETRO ARGENIO. Caporaux. PASCALE AIELLO, [illegible] BARTOLOMEO MANGOSE, PAOLO GUARNERO, GIUSEPPE ARRIGLIO, LAZARO CAMPESTA. [illegible] J. M. WAGNER.

RAPPORT SEMI-ANNUEL, DE L'ETAT DE LA BANQUE NATIONALE DE L'UNION DE LA NOUVELLE-ORLEANS, A LA CLOTURE DES AFFAIRES, LE 31 JANVIER 1872. RESSOURCES. [illegible] PASSIF. [illegible] JAS. CHALARON, Caissier.

LIQUIDATION, POSITIVE ET SANS RESERVE DU STOCK DE LA MAISON LION & PINSARD 151 et 153, Rue du Canal. Vente absolue AU PRIX COUTANT.

Avis. [illegible] L. ROCA.

Avis. La Société E. BORDELON & CO [illegible] E. BORDELON, No 48, rue Vieille-Levée.

Pommes de terre. Oignons. [illegible] J. C. MURPHY & CO.

Charbon. Charbon. [illegible] CHARBON PITTSBURG DE PREMIERE QUALITE. [illegible] McCLOSKEY, HISLEY & CO., No 26 rue Gravier.

CHANGEMENT DE LOCAL. La banque MECHANICS & TRADERS [illegible] No 26 de la rue du Camp.

A LA MAISON DE DEUIL, 21 .... RUE BOURBON .... 21. On trouvera en tout temps, une variété de MARCHANDISES NOIRES, [illegible] SOIERIES DE DEUIL, [illegible] ALEX. BARRY.

E. DECHAMPS, No 26, de la rue St-Louis, Nile-Orléans. Importateur de EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS, LIQUEURS DU PAYS, etc. Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente de la CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.

Mme BOUMARD, Médaille d'Or et d'Argent, 172 Rue du Canal [illegible]

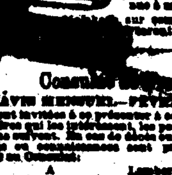

Concordia [illegible] AVIS MENSUEL—FEVRIER 1872. [illegible] J. PLAISENT, No 8, rue St-Louis.

J. A. D'HEMECOURT. HENRY CHAURANT. La seule Fabrique de CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur. H. CHAURANT & CO. Successeurs de J. B. TURPIN (RED STORE) 98 ... Rue Vieille-Levée ... 98. La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de CANDI à la Nouvelle-Orléans. CANDIS EN BATONS [illegible] GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS. [illegible] H. CHAURANT & Co., RED STORE. 98 .... Rue Vieille-Levée 98

St-CYR FOURCADE, PHARMACIEN. COIN CANAL ET REMPARTS. Reçoit constamment par chaque steamer d'Europe, tous les Médicaments Français connus jusqu'à ce jour. PRODUITS CHIMIQUES et PHARMACEUTIQUES, EAUX MINÉRALES, CHOIX DE PARFUMERIE [illegible] BLANC DE PERLE, BLANC GRAS, ROUGE et FARDS de Dents. [illegible] BANDAGES, EPONGES, PEIGNES, HOUPPES, BOITES A HOUPPES, etc. PRIX RÉDUITS.

Hôtel St-Louis. [illegible] HIRAM CRANSTON, Ancien propriétaire du New York Hotel.

AVIS.—Les consignataires par la barque "CARRIE WYMAN," [illegible] G. CAVAROC & SON, 1 Exchange Place.

Demande. On demande une bonne fille française pour faire le travail de la maison dans une famille [illegible]

Avis. Un jeune homme venant d'arriver de France [illegible]

C. L. CHAPOTEL FERBLANTIER, Encoignure Bourbon et Bienville, [illegible] POELES et CHARBON. [illegible]

FERBLANTERIE, BAIGNOIRES, BAINS DE SIEGE, BAINS DE PIEDS. Il se charge de tous les travaux de réparation et exécute les ordres avec soin et à des prix modérés.

Water Works. M. CHAPOTEL est autorisé par la Compagnie des Water Works à installer les tuyaux de plomb [illegible]

En débarquement du "Carry Wyman," de Bordeaux. 100 barriques VIN, [illegible] A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, [illegible] Vieille-Levée.

Eaux-de-Vie de Cognac. Otard Dupuy & Co., J. Denis Henry Mounié & Co., Pinet Castillon & Co., [illegible] P. E. BRULATOUR, Nos 116, 118, 120 Rue Royale.

Blanchin & Girand, 62 et 64 Vieille-Levée. En débarquement du [illegible] HUILE PLAGNIOL, [illegible] PORT, BONBY, [illegible] SHERRY pale BONBY, [illegible] VIN BERGASSE, [illegible] EAU FLEURS D'ORANGER, [illegible] A vendre à très bas prix

EAUX-DE-VIE DE COGNAC ET CHAMPAGNE. OTARD DUPUY & CO. [illegible] LA GRANDE MARQUE [illegible] G. H. MUMM & CO., CHAMPAGNE, VERZENAY SEC, [illegible] EXTRA SEC, CARTE BLANCHE, MONTEBELLO; DUC DE MONTEBELLO, [illegible] WASHINGTON MORTON.

Bureaux de la Compagnie d'Huile de la Louisiane. La Compagnie d'huile de la Louisiane, M. SEYMANSKI, Président, [illegible] WINSHIP, Secrétaire. [illegible]

Tuiles de Toits, à l'épreuve du feu. [illegible] C. W. PATTEN

CHAISES. [illegible] WASHINGTON MORTON.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVEE. [illegible] NORMAN & REISS. Nos 121 & 123 rue de la Vieille-Levée. RU VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONS, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

FIRE WORKS: ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, CHOO FLY, LITTLE CHOO FLY. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

LA VICTOIRE ECRASANTE DE 1871 — La Machine à coudre de GROVER & BAKER [illegible] Au No 189 de la rue du Canal.

LIBRAIRIE DE ROUX-REY, 20, Rue Royale. [illegible] LE CABINET DE LECTURE [illegible]

CONTINENTAL BANK NOTE CO. [illegible] J. E. MESERVE.

Avis. Les personnes désirant faire partie de l'Association du CRESCENT SAW MILL, [illegible]

Champignons français. [illegible] WASHINGTON MORTON.

Propriétés à vendre et à louer. AUX CAPITALISTES. MISE EN VENTE DE LA MAGNIFIQUE HABITATION Valcour Aime, Le Vendredi, 23 Février 1872. [illegible]

A VENDRE UNE PHARMACIE. [illegible]

Belle Occasion. [illegible] J. P. CROUÈRE.

A Vendre, UNE BELLE HABITATION SUCRERIE [illegible]

Etablissement de Teinturerie A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART [illegible]

A Louer. LE BUREAU No 2, rue [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 3 FEVRIER—CLASSE No 28. [illegible] 71 54 60 [illegible] HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs. [illegible] Commissaires.

OCCASION MAGNIFIQUE. ENCAN POUR DAMES. PAR CHRISTIAN & PAUL, ALBERT PAUL, Encanteur. Bureau, No 70, rue Carondelet. [illegible] MARCHANDISES SECHES et de VARIÉTÉ. [illegible]

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans. [illegible] CANAL. (Incorporé le 15 mars 1855.) OFFICIERS: L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président. [illegible] SAM. JONES, JR., Trésorier. Directeurs: [illegible]

GALERIE DE PHOTOGRAPHIES DE ANDERSON, [illegible] Rue du Canal [illegible] Nile-Orléans. [illegible]

Grand Déballage de Beaux Meubles [illegible] F. DEJAN [illegible]

SCIERIE VARIETY A VAPEUR [illegible] DONNELLY, Propriétaires. [illegible]

H. BOYERE, [illegible] RUE CONTI [illegible] LINGE D'HOMME DE SECONDE MAIN.

A. TIGNIERE, Armurier, 132 rue de Chartres, [illegible]

I. SAGET, [illegible] Rue de Chartres [illegible]

REVOL, Armurier, [illegible] Rue de Chartres [illegible]

H. P. BUCKLEY, Au No [illegible] de la rue du Camp. [illegible] MONTRES [illegible] BIJOUTERIE [illegible]

Avis de Société. [illegible] LANDRY & GODEFROY [illegible] A. C. LANDRY. LOUIS A. GODEFROY.

N. O. SOAP FACTORY, 16—Commercial Place—16. [illegible]

YUT, SING & CO., [illegible] MARCHANDS DE PROVISIONS, [illegible] Rue Royale [illegible] 46

J. E. MERILH. F. CASAUBIELH. J. E. MERILH & Co. 179 .... Rue Poydras .... 179. MARCHANDS EN GROS ET DETAIL DE CUIRS ET CREPINS. [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS. VINS, LIQUEURS, &c. FABRICANTS DE SIROPS. [illegible] Vieille-Levée [illegible]

JULIUS LOEFFLER, [illegible] RUE ROYALE [illegible] Poseur et Marchand d'Installations de Gaz. [illegible]